

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie le :

VENDREDI 12 AVRIL 2024 à 19h

A Servant, le 6 avril 2024

Le Maire,
Sylvain DURIN



ORDRE DU JOUR

- Approbation des CFU 2023 : budget principal et budgets annexes
- Affectation des résultats 2023
- Vote des taux d'imposition 2024
- Subventions aux associations 2024
- Votes des budgets primitifs 2024 budget principal et budgets annexes
- Lancement de l'opération RESTRUCTURATION du bâtiment de la poste
- Rétrocession de la concession de M. et MME DENIS Jean
- LOTISSEMENT : demande de remboursement du compteur électrique de M LAMRHARI

PROCURATION

Je soussigné(e).....donne pouvoir à pour me représenter et voter en mon nom lors du conseil municipal du 12 avril 2024 « Bon pour pouvoir »

Signature

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MUNICIPAL DE SERVANT**

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID : 063-216304196-20240412-DELCM2024_AV1-BF



SEANCE DU 12 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 13

Date de convocation du conseil municipal : 6 avril 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIÈRE David, SUCHET David.

EXCUSES : BOURNAT Stéphane procuration à DUBOST Séverine, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 1A

**OBJET : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
2023 DE LA COMMUNE DESERVANT**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération numéro 2022-09 du 25 mars 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique(CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la commune de SERVANT

Vu le Compte Financier Unique de la commune de SERVANT ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

MAIRIE SERVANT - COMMUNE DE SERVANT - CFU - 2023

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	
DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE	
	B2
Section de fonctionnement	Montant
ASolde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	173 177,36
BRésultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	286 802,05
CRésultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	459 979,41
Section d'investissement	
DSolde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-265 154,58
ERésultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	92 891,87
FSolde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	-172 262,71
GSolde des restes à réaliser d'investissement N (b)	-163 989,49
HSolde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	-336 252,20

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation
(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

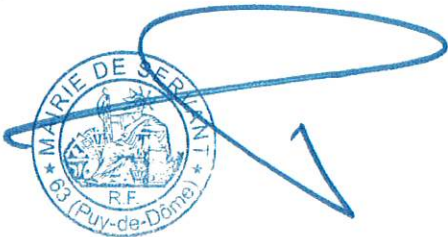
Le Conseil municipal ,

A la majorité des suffrages exprimés, 13 VOIX (10 présents et 3 procurations), Monsieur le MAIRE n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 de la commune de SERVANT
- **DONNE** pouvoir à M. le MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MUNICIPAL DE SERVANT**

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID : 063-216304196-20240412-DELCM2024_AV1B-BF

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 13

Date de convocation du conseil municipal : 6 avril 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, SUCHET David.

EXCUSES : BOURNAT Stéphane procuration à DUBOST Séverine, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 18

**OBJET : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération numéro 2022-09 du 25 mars 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique(CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget ASSAINISSEMENT

Vu le Compte Financier Unique du budget ASSAINISSEMENT;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

ASSAINISSEMENT SERVANT - ASSAINISSEMENT SERVANT - - 2023

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	B

Section d'exploitation	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-225,60
B Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-1 056,76
C Résultat de clôture de la section d'exploitation (a) = A+B	-1 282,36
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	6 614,49
E Résultat antérieur reporté ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	15 082,31
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou	21 696,80
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	0,00
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) <i>NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat d'exploitation</i>	21 696,80
I Plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif (c)	0,00

- (a) en cas de déficit reporté de la section d'exploitation, il n'y a pas d'affectation, en cas d'excédent, il est affecté en priorité au financement des investissements (recette sur le compte 1064) pour le montant des plus-values nettes sur cessions d'éléments d'actif
(b) le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat d'exploitation. Le solde est reporté au budget de reprise du résultat de l'exercice après le vote du compte financier.
(c) différence entre le montant des titres émis sur le compte 775 et celui des mandats émis sur le compte 675

APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le Conseil municipal ,

A la majorité des suffrages exprimés, 13 VOIX (10 présents et 3 procurations), Monsieur le MAIRE n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du budget ASSAINISSEMET
- **DONNE** pouvoir à M. le MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MUNICIPAL DE SERVAIN**

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID : 063-216304196-20240412-DELCM2024_AV1C-BF

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, le conseil municipal de la commune de Servain, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 13

Date de convocation du conseil municipal : 6 avril 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIÈRE David, SUCHET David.

EXCUSES : BOURNAT Stéphane procuration à DUBOST Séverine, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 1C

**OBJET : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
2023 DU BUDGET LOTISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération numéro 2022-09 du 25 mars 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique(CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget LOTISSEMENT

Vu le Compte Financier Unique du budget LOTISSEMENT;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

LOTISSEMENT SERVANT - LOTISSEMENT SERVANT - CFU - 2023

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE	B2

Section de fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	9 544,00
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-181,68
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	9 362,32
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
E Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	181,68
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	181,68
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	0,00
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	181,68

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

Page 1

APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le Conseil municipal ,

A la majorité des suffrages exprimés, 13 VOIX (10 présents et 3 procurations), Monsieur le MAIRE n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du budget LOTISSEMENT

- DONNE pouvoir à M. le MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



ID : 063-216304196-20240412-DELCM2024_AV1C-BF

Publié le

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le

ID : 063-216304196-20240412-DELCM2024_12AV2-DE

63419

Code INSEE

MAIRIE SERVANT
COMMUNE DE SERVANT

S2LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres exprimés : 11

VOTES :

Pour : 0 Contre : Abstentions : 14

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	173 177,36
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	286 802,05
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	459 979,41
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-172 262,71
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	172 262,71
AFFECTATION =C. = G. + H.	459 979,41
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	172 262,71
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	287 716,70
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le M. DURIN SYLVAIN, MAIRE, compte tenu de la transmission , le 12/04/2024 et de la publication le

A SERVANT, le 12/04/2024



63419
Code INSEE

ASSAINISSEMENT SERVANT
ASSAINISSEMENT SERVANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de membres exprimés :	14
VOTES :	
Pour : Contre : Abstentions :	14

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-225,60
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	-1 056,76
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-1 282,36
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	21 696,80
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	0,00
1) <u>Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</u>	0,00
2) <u>Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</u>	0,00
3) <u>Report en exploitation R 002</u> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-1 282,36

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le M. DURIN SYLVAIN, MAIRE, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A, le

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le

ID : 063-216304196-20240412-DELCM2024_12AV2-DE

S2LO

63419
Code INSEE

LOTISSEMENT SERVANT
LOTISSEMENT SERVANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de membres exprimés :	14
VOTES :	14
Pour : Contre : Abstentions :	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	9 544,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-181,68
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	9 362,32
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	181,68
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	9 362,32
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	9 362,32
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le M. DURIN SYLVAIN, MAIRE, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A, le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois d'avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 7 mars 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIÈRE David, SUCHET David

EXCUSES : Stéphane BOURNAT procuration à DUBOST Séverine, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 3

Objet : **VOTE DES TAUX D IMPOSITION 2024**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition en vigueur sur la commune et propose de ne pas les modifier pour l'année 2024 à savoir :

Taxe foncière sur le bâti :	34.98 %
Taxe foncière sur le non bâti :	78.34 %
Taxe d'habitation :	9.97 %

Vote pour : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire,

Sylvain DURIN



Envoyé en préfecture le 27/04/2024

Reçu en préfecture le 27/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 063-216304196-20240412-DELCM2024_12AV4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 6 avril 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, SUCHET David.

EXCUSES : BOURNAT Stéphane procuration à DUBOST Séverine, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 4

Objet : : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN 2024

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le montant des subventions accordées aux associations comme suit :

Association sportive Servantaise	1 000,00 €
Comité des Fêtes	1 000,00 €
Les p'tits loups de Servant	1 200,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	1 000,00 €
Enfer des Combrailles	500,00 €
Club de l'Amitié	1 000,00 €
Couleurs campagne	400,00 €
Société de chasse	1 000,00 €
Dynamic club	100,00 €
Carp Team	500,00 €
TOTAL	7 700,00 €

Vote pour : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois d'avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 6 avril 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIÈRE David, SUCHET David

EXCUSES : Stéphane BOURNAT procuration à DUBOST Séverine, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n°5

Objet : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Budget principal : il s'équilibre en section de fonctionnement à 1 774 077.70 € et en section d'investissement à 1 885 574.83 €.

Budget assainissement : il s'équilibre en section de fonctionnement à 12 570.00 € et en section d'investissement à 203 621.80 €.

Budget lotissement : il s'équilibre en section de fonctionnement à 158 697.44 € et en section d'investissement à 157 879.12 €

Vote pour : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire,

Sylvain DURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT****SEANCE DU 12 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 6 avril 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIÈRE David, SUCHET David.

EXCUSES : BOURNAT Stéphane procuration à DUBOST Séverine, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 6

**OBJET : RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE POSTE EN
MULTISERVICES ET LOGEMENT**

Concernant la restructuration du bâtiment de l'ancienne poste et suite aux notifications favorables des financeurs, l'architecte travaille actuellement sur l'élaboration du dossier de consultation des entreprises afin de lancer l'appel d'offres.

Pour rappel, l'objectif est de réhabiliter le bâtiment communal de l'ancienne poste en commerce en rez-de-chaussée et en logement indépendant à l'étage. Les montants prévisionnels des marchés sont les suivants :

	DESIGNATION DES LOTS	ESTIMATION AVP
1	DEMOLITIONS / GROS-ŒUVRE	61 000.00 €
2	RAVALEMENTS DE FACADES	62 000.00 €
3	CHARPENTE BOIS	25 000.00 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	51 000.00 €
5	SERRURERIE	10 000.00 €
6	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	6 000.00 €
7	PLATRERIE / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE	60 000.00 €
8	CARRELAGE / FAIENCE	19 000.00 €
9	SOLS SOUPLES	6 000.00 €
10	PLOMBERIE / SANITAIRES	16 000.00 €
11	CHAUFFAGE / RAFFRAICHISSEMENT	5 000.00 €
12	CHAUFFAGE	25 000.00 €
13	VENTILLATION	9 000.00 €
12	ELECTRICITE	37 000.00 €
13	VRD / AMENAGEMENTS EXTERIEURS	28 000.00 €
TOTAL AVP // EUROS HT		420 000.00 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 063-216304196-20240412-DELCM2024_6AVR-DE



Pour rappel, le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etude ACA Architecte	17 000 €	Conseil régional	100 000 €
Etude thermique ACFI	2 200 €	DETR	206 586 €
SOCOTEC mission de contrôle et de coordination	5 500 €	Reconquête commerce en milieu rural	50 000 €
Travaux	420 000 €	Fonds Vert	124 166 €
Aléas travaux	37 500 €	Conseil départemental étude thermique 50 %	1 100 €
MOE ACA Architecte	33 325 €	Conseil départemental logement	10 000 €
Equipement	108 410 €	Autofinancement	124 787 €
TOTAL	623 935 €	TOTAL	623 935 €

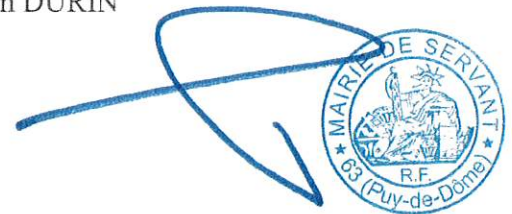
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le lancement de cette opération,
- VALIDE le plan de financement prévisionnel,
- VALIDE l'estimation prévisionnelle des marchés,
- AUTORISE le lancement de l'appel d'offres,
- AUTORISE l'exécutif à signer tous documents nécessaires à cette opération,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 6 avril 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIÈRE David, SUCHET David.

EXCUSES : BOURNAT Stéphane procuration à DUBOST Séverine, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 7 **Objet : RETROCESSION DE CONCESSION**

Le maire de SERVANT

Vu le code général des collectivités territoriales et plus spécialement son article L2122-22, 8°;

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 déléguant au maire une partie de ses pouvoirs;

Considérant la demande de rétrocession présentée par Monsieur et Madame Jean DENIS, domiciliés 3 les Brugals 46800 SAINT DAUNES BARGUELONNE EN QUERCY et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Concession n° 417 en date du 28/11/2000

Enregistrée par le SIE De RIOM, le 14/12/2000

Concession perpétuelle de 2 m2

Au montant réglé de 700 francs soit 106 euros

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Monsieur et Madame Jean DENIS Jean déclarent vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 106 euros.

DECIDE:

Article 1er : La concession funéraire située allée N est rétrocédée à la commune au prix de 106 €

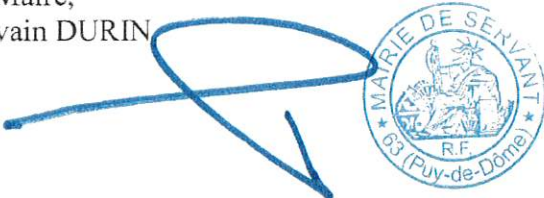
Article 2 : Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits à l'article 6588 du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire,

Sylvain DURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT****SEANCE DU 12 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 6 avril 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, SUCHET David.

EXCUSES : BOURNAT Stéphane procuration à DUBOST Séverine, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 8

**OBJET : LOTISSEMENT LE BUISSON – REMBOURSEMENT
INSTALLATION COMPTEUR ELECTRIQUE LOT 4 B**

Pour rappel lors de la création du lotissement Le Buisson en 2009, initialement 9 lots étaient prévus (7 lots à la vente – 1 lots mis à disposition de Auvergne Habitat et 1 lot voirie).

La délibération du 25/05/2009 a permis les travaux d'alimentation Basse Tension des 9 lots sur le lotissement communal.

Par la suite, la délibération n°7 du 07/12/2012 prévoyait que le lot 4 de 1205 m² soit vendu à la SAS Maisons Clédor, filiale de SACICAP et ainsi scindé en 2 parties de 599 m² et de 606 m².

Si ce projet de vente n'a finalement pas abouti, le lot 4 a bien été scindé en 2 et ceci sans installation de nouveau branchement.

La vente du lot 4 B a été actée par délibération du 05/04/2019 et vendu à M. LAMRHARI Faouzi et M. EL JINADI Adil.

Lors de la construction, les acquéreurs ont fait installer un branchement et demandé en suite par courrier un remboursement des frais d'installation pour un montant de 990.72 euros (avec copie de la facture).

Les terrains sont vendus viabilisés. Il y a donc lieu de régulariser cette situation.
Le Maire propose de rembourser cette facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le remboursement de la facture d'installation du branchement électrique de M. LAMRHARI Fahousi,
- AUTORISE l'exécutif à signer tous documents nécessaires à cette opération,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 6 avril 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIÈRE David, SUCHET David.

EXCUSES : BOURNAT Stéphane procuration à DUBOST Séverine, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 9

OBJET : GROUPAMA : encaissement chèque

Suite à la grêle du 3 juin 2022, la commune a fait appel à un expert d'assurance. Groupama propose un chèque de 15 039.66 € pour couvrir ses frais.

Le Maire demande l'autorisation d'encaisser ce chèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à encaisser ce chèque,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MUNICIPAL DE SERVANT****SEANCE DU 12 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 6 avril 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, SUCHET David.

EXCUSES : BOURNAT Stéphane procuration à DUBOST Séverine, CHARBONNIER Nadine procuration à BOREL Jérôme, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 10

**Objet : CUVES DE RECUPERATION D'EAU DE PLUIE : demande
de subvention au Conseil Départemental**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Conseil départemental subventionne l'acquisition de cuves de récupération d'eau de pluie à hauteur de 60 % du prix HT plafonné à 2 500 €.

Des devis ont été demandés afin d'équiper le bâtiment de la salle des fêtes et les ateliers municipaux. Après analyse il apparaît que l'offre la plus intéressante provient de l'entreprise AXE ENVIRONNEMENT situé au 237 rue Gornet Boivin – 10100 ROMILLY SUR SEINE.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Citerne 5m3	2 634.00 €	Conseil départemental 63	2 500 €
Citerne 2 m3	1 739.00 €	Commune de Servant	1 873 €
TOTAL HT	4 373.00 €	TOTAL HT	4 373.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le dépôt de demande de subvention auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme,
- **VALIDE** ce devis,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

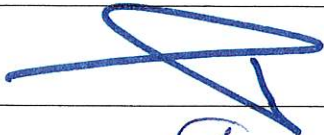
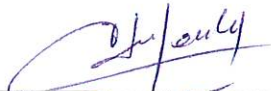
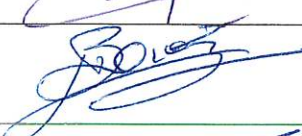
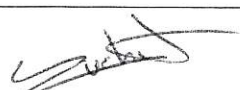
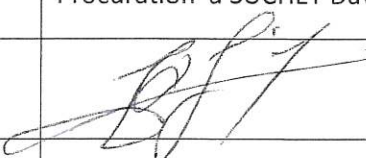
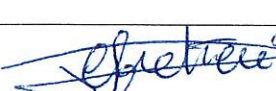
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire,
Sylvain DURIN



SEANCE DU 12 AVRIL 2024

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	SIGNATURES
DURIN Sylvain	
CHAMPOMIER Gilles	
BOURNAT Stéphane	Procuration à HELIES Séverine 
MOULY Josette	
BOREL Jérôme	
DUBOST Séverine	
MILLER Nathalie	
NIGON Florent	
SUCHET David	
AGUES Nicolas	Procuration à SUCHET David 
GIRARD Alain	
CHARBONNIER Nadine	Procuration à BOREL Jérôme 
DEFRETIERE David	
DELRIEU Agnès	
CAZADE Anastasia	absente

